

WÔLINAK, le mardi douze mars deux mille vingt-quatre (12 mars 2024)

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des Abénakis de Wôlinak tenue, **le mardi douze mars deux mille vingt-quatre (12 mars 2024) à 11h05**, à la salle de conférence du conseil de bande, à laquelle sont présents :

Michel R. Bernard, Chef
Karolane Landry-Mensah, conseillère
Manon Bernard, conseillère
Stéphane Landry, conseiller

Martine Bergeron-Milette, conseillère (absente)

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et madame Gitane Bernard, secrétaire de direction.

SOUS la présidence du **Chef Michel R. Bernard**.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SOUS PROPOSITION DE Manon Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak ajoute à la section Varia de l'ordre du jour de la présente séance, les points suivants ;

- **Manque de local - Centre de santé;**
- **Comité – Autoroute 30 (communiqué de presse);**
- **Approbation des publications;**

Et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du **22 février 2024** au moins 24 heures avant la présente séance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak approuve, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du **22 février 2024**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-044 À RCB-2023-2024-047

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL 2022-2023

CONSIDÉRANT que les états financiers à vocation générale et particulière pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, ont été présenté par *MNP S.E.N.C.R.L*

CONSIDÉRANT que l'annexe rémunération des cadres supérieurs non élus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, ont été présenté par *MNP S.E.N.C.R.L*

CONSIDÉRANT que la signature du document, ne signifie pas l'approbation du salaire octroyé, mais qu'il confirme que les chiffres inscrits dans le tableau des salaires soumis par les auditeurs financiers sont les mêmes qui ont été versés en salaire.

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Résidence au soleil levant pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ont été présentés par *MNP S.E.N.C.R.L*

CONSIDÉRANT que les états financiers du Traiteur W pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ont été présentés par *MNP S.E.N.C.R.L*

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah APPUYÉ PAR Michel R. Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

- 1- D'approuver les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L*

ADOPTÉ À LA L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-075

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GRAND ROYAL WÔLINAK 2022-2023

CONSIDÉRANT que les états financiers du Grand Royal Wôlinak pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 ont été présentés par *MNP S.E.N.C.R.L*

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Karolane Landy-Mensah** APPUYÉ PAR **Michel R. Bernard**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

D'approuver les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-076

L'APPUI À LA DEMANDE D'INSCRIPTION POTENTIELLE DE L'ANGUILLE D'AMÉRIQUE À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

CONSIDÉRANT l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) est une espèce importante pour les peuples autochtones du Canada, tant sur le plan culturel que spirituel.

CONSIDÉRANT l'anguille d'Amérique a connu un déclin important de ses populations au cours des dernières décennies, en raison de divers facteurs tels que la surpêche, la perte d'habitat et les obstacles à la migration.

CONSIDÉRANT la Nation abénakise souhaite que l'inscription de l'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Canada ne restreint pas ses droits ancestraux à utiliser cette ressource à des fins alimentaires et culturelles.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Michel R. Bernard** APPUYÉ PAR **Karolane Landry-Mensah**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1- le Conseil des Abénakis de Wôlinak appuie l'inscription de l'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la LEP.

2- le Conseil des Abénakis de Wôlinak exhorte le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour protéger et rétablir l'anguille d'Amérique, notamment en élaborant et en mettant en œuvre un programme de rétablissement qui reconnaît et respecte les droits ancestraux des peuples autochtones.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2023-2024-077

RETRAIT DU PROCESSUS AGRÉMENT CANADA

CONSIDÉRANT depuis le 6 octobre 2023, notre organisme a un statut « non Agrée ».

CONSIDÉRANT que le Centre de santé de Wôlinak est présentement en démarche pour la réalisation de certaines normes et que celles-ci ne peuvent pas être atteintes avant plusieurs mois.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Manon Bernard APPUYÉ PAR Karolane Landry-Mensah

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

De se retire du processus d'accréditation Agrément Canada.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LEVÉ DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard.

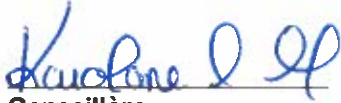
IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak lève la présente séance à **12h00**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Chef



Conseillère



Conseillère

Conseillère

Conseiller

ORDRE DU JOUR
Réunion du Conseil des Abénakis de Wôlinak
12 mars 2024 à 11h

- 1. Appel des présences et vérification du quorum;**
- 2. 10h - rencontre Wabanaki - Développement SPIPB**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 12 mars 2024;**
- 4. Adoption du procès-verbal;**
 - 4.1. PV site Web du 22 février 2024;
- 5. Comptabilité;**
 - 5.1. Décaissement - Fonds de capital -SAC (projet de résolution);
- 6. Correspondances et gouvernance;**
 - 6.1. Suivi des postes à combler;
 - 6.2. Souper-bénéfice – 15 mars 2024 (4 billets);
 - 6.3. Revendication - date butoir à discuter;
 - 6.4. Élection du 9 juin 2024;
Désigner Président d'élection & Comité d'appel (45 jours avant la fin des mandats) **date limite 24 avril**
- 7. Développement économique et/ou communautaire;**
 - 7.1. Centre de divertissement Le Grand Royal Wôlinak;**
 - 7.1.1. Suivi – Courriel de Carl Doyon du 11 mars 2024
 - 7.1.2. Distribution des bénéfices (montant à valider)
 - 7.1.3. Avis juridique sur la modification de l'entente
- 8. Résolutions : Adopter, signer et/ou entériner ;**
 - RCB-2023-2024-044 à RCB-2023-2024-047_ États financiers 2022-23 du conseil (à entériner)
 - RCB-2023-2024-075_ États financiers 2022-23 du casino (à entériner)
 - RCB-2023-2024-076_ appuie Espèces en péril
 - RCB-2023-2024-077_ Retrait du processus agrément Canada
- 10. Varia;**
 - 10.1. Soumission pour le système de vidéo de surveillance
- 11. Date, heure et lieu de la prochaine réunion;**
- 12. Clôture de la réunion**



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-044

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **Le 27 février 2024**

Province de : **Québec**

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL ABÉNAKIS DE
WÔLINAK POUR L'ANNÉE 2022-2023**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'approuver les états financiers à vocation générale et particulière pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par **MNP S.E.N.C.R.L.**


QUORUM (3)


Michel R. Bernard, Chef


Karolane Landry-Mensah, Conseillère


Manon Bernard, Conseillère


Martine Bergeron-Millette, Conseillère


Stéphane Landry, Conseiller



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-045

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **Le 27 février 2024**

Province de : **Québec**

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022-2023 DES
CADRES SUPÉRIEURS NON ÉLUS**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'approuver l'annexe rémunération des cadres supérieurs non élus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tel que produit par MNP S.E.N.C.R.L.
2. De clarifier que la signature du document, ne signifie pas qu'il approuve le salaire octroyé, mais qu'il confirme que les chiffres inscrits dans le tableau des salaires soumis par les auditeurs financiers sont les mêmes qui ont été versés en salaire.

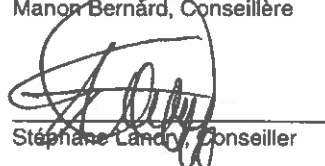
QUORUM (3)


Michel R. Bernard, Chef


Karolane Landry-Mensah, Conseillère


Manon Bernard, Conseillère


Martine Bergeron-Millette, Conseillère


Stéphanie Landry, Conseiller



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-046

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **Le 27 février 2024**

Province de : **Québec**

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉSIDENCE AU SOLEIL
LEVANT POUR L'ANNÉE 2022-2023**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'approuver les états financiers de la Résidence au Soleil Levant pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par **MNP S.E.N.C.R.L.**

QUORUM (3)


Michel R. Bernard, Chef


Karolane Landry-Mensah, Conseillère


Manon Bernard, Conseillère


Martine Bergeron-Milette, Conseillère


Stéphane Landry, Secrétaire



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :

RCB-2023-2024-047

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **Le 27 février 2024**

Province de : **Québec**

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS DU TRAITEUR W POUR L'ANNÉE
2022-2023**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'approuver les états financiers du Traiteur W pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par **MNP S.E.N.C.R.L.**

QUORUM (3)


Michel R. Bernard, Chef


Karolane Landry-Mensah, Conseillère


Manon Bernard, Conseillère


Martine Bergeron-Millette, Conseillère


Stéphane Landry, Conseiller



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :
RCB-2023-2024-075

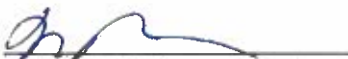
De la Bande des :	ABÉNAKIS DE WÔLINAK
Date d'adoption : 27 février 2024	Province de : Québec

**LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 DU GRAND ROYAL WÔLINAK S.E.C.
ET DE 9417-6831 QUÉBEC INC.**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'approuver les états financiers du Grand Royal Wôlinak s.e.c. pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L.*
2. D'approuver les états financiers de 9417-6831 Québec inc. pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L.*

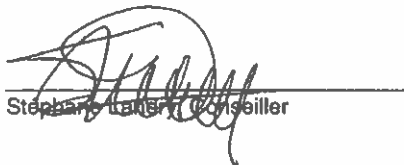
QUORUM (3)


Michel R. Bernard, Chef


Manon Bernard, conseillère


Kalolane Landry-Mensah, Conseillère


Martine Bergeron-Millette, Conseillère


Stéphane Landry, Conseiller



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

# Numéro de classification : RCB-2023-2024-076	
De la Bande des :	ABÉNAKIS DE WÔLINAK
Date d'adoption : 12 mars 2024	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

**CONCERNANT : L'APPUI À LA DEMANDE D'INSCRIPTION POTENTIELLE DE
L'ANGUILLE D'AMÉRIQUE À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL**

- ATTENDU QUE** l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) est une espèce importante pour les peuples autochtones du Canada, tant sur le plan culturel que spirituel;
- ATTENDU QUE** l'anguille d'Amérique a connu un déclin important de ses populations au cours des dernières décennies, en raison de divers facteurs tels que la surpêche, la perte d'habitat et les obstacles à la migration;
- ATTENDU QUE** la Nation Abénakise reconnaît l'importance de la conservation de l'anguille d'Amérique et ne s'oppose pas à des mesures de protection supplémentaire;
- ATTENDU QUE** la Nation Abénakise souhaite que l'inscription de l'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Canada ne restreigne pas ses droits ancestraux à utiliser cette ressource à des fins alimentaires et culturelles;
- ATTENDU QUE** la Nation Abénakise s'engage à améliorer les connaissances locales liées à l'anguille d'Amérique et à aménager son habitat en convenue aux programmes de rétablissement fédéraux et provinciaux;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- le Conseil des Abénakis de Wôlinak appuie l'inscription de l'anguille d'Amérique à la liste des espèces en péril en vertu de la LEP.
- 2- le Conseil des Abénakis de Wôlinak exhorte le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour protéger et rétablir l'anguille d'Amérique, notamment en élaborant et en mettant en œuvre un programme de rétablissement qui reconnaît et respecte les droits ancestraux des peuples autochtones.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Manon Bernard, conseillère

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère



**RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Numéro de classification :
RCB-2023-2024-077

De la Bande des :	ABÉNAKIS DE WÔLINAK
Date d'adoption : 12 mars 2024	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE CONCERNANT : RETRAIT DU PROCESSUS AGRÉMENT CANADA

ATTENDU QUE depuis le 6 octobre 2023 , notre organisme a un statut « non Agrée»;

ATTENDU QUE le Centre de santé de Wôlinak est présentement en démarche pour la réalisation de certaines normes et que celle-ci ne peuvent pas être atteinte avant plusieurs mois,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil Abénakis de Wôlinak se retire du processus d'accréditation Agrément Canada.

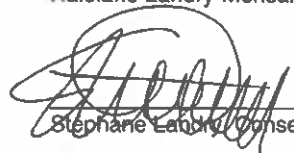
QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef


Manon Bernard, conseillère


Kalolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Millette, Conseillère


Stéphane Landry, Conseiller